



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mars 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-3-6-1

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

MISE EN OEUVRE D ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 2 opérations :

- réactualisation de la brochure « Plantez le décor » (3 330 €) par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
- commande groupée de fruitiers et d'arbustes (3 345 €) par la commune d'ORBÈY.

Il vous est proposé de donner un accord favorable à ces 2 demandes pour un montant total de 6 675 €.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 2 opérations inscrites dans les programmes des Communautés de Communes de la Région de Guebwiller et de la Vallée de Kaysersberg.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séance du 26 janvier 2018.

GERPLAN de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller sollicite une subvention départementale d'un montant de 3 330 € pour la réactualisation de la brochure « Plantez le décor » à destination des habitants, leur permettant de participer à la commande groupée d'arbres et d'arbustes locaux.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, la commune d'ORBÈY sollicite une subvention départementale d'un montant de 3 345 € pour la commande groupée d'arbres et d'arbustes organisée pour ses habitants.

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder aux porteurs des 2 opérations présentées dans le tableau joint au présent rapport et à la délibération, une subvention d'un montant total de 6 675 €, dont 3 345 € seront prélevés sur le programme C251 et 3 330 € prélevés sur le programme C751.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT